



Lathuile, le 23 novembre 2019

M. ou Mme #####  
#####  
74210 LATHUILE

**IMPORTANT – INFORMATION SERVICE EAU POTABLE**

Objet : Changement de service eau potable 2020  
PJ : Nouveau règlement du service de l'eau

Madame, Monsieur,

Depuis des années, pour des raisons d'efficacité et de proximité, la commune de Lathuile a fait le choix d'une **gestion communale et publique de l'eau potable**.

Ce choix a montré sa pertinence puisque les différents élus et techniciens qui se sont succédés ont entretenu, développé notre réseau et nos moyens de production sans faillir, en assurant une **maîtrise des coûts et un service performant** à vous nos abonnés consommateurs d'eau potable.

Nous sommes même parvenus en 2016, à mener à bien un projet aussi important que la mise en place d'une unité d'ultra filtration, essentielle pour garantir en tout lieu et par tous les temps une qualité irréprochable de l'eau potable.

Néanmoins, malgré toute l'implication des agents communaux, nous sommes actuellement contraints de faire appel à des sociétés privées notamment lors des périodes d'astreintes (week-end, congés) et **pour nous aider dans la maîtrise technique de cette installation, aux fins d'assurer une continuité de service 24h sur 24 et 7j sur 7**.

C'est pourquoi je me suis tourné, il y a plusieurs mois, vers un important service voisin dont la compétence en la matière n'est plus à démontrer, un service public par essence : le service de l'eau potable de l'Agglomération Grand Annecy.

Ses compétences couvrent à la fois la production d'eau potable (avec notamment la gestion de l'importante unité d'ultra filtration des Espagnoux qui filtre l'eau du lac), l'entretien ou le développement du réseau de distribution, la maîtrise de la qualité de l'eau distribuée, et enfin la gestion de l'ensemble de la relation avec l'utilisateur.

**Une entente a été conclue avec le Grand Annecy**, votée le 18 Septembre 2019 par le conseil municipal de Lathuile et le 26 septembre 2019 par le conseil communautaire du Grand Annecy, **pour gérer tous les volets de l'eau potable sur notre commune, et ce à partir du 1er décembre 2019**.

Il est important de souligner que Lathuile garde son autonomie sur l'exercice de sa compétence eau potable, et notamment le vote de ses tarifs ou ses choix d'investissements, même si ceux-ci se feront en concertation étroite avec le Grand Annecy. Notre commune reste propriétaire de ses ouvrages et de ses équipements eau potable.

C'est un changement important pour nous tous, **car il nous permet de bénéficier de la présence d'experts à nos côtés, pour tous les problèmes, questions ou projets liés à l'eau potable, et d'un service 24h sur 24 et 7j sur 7** au profit de vous tous usagers et des équipes communales.

Dans un contexte de changement climatique, de raréfaction de la ressource et d'exigence de santé publique, vos élus vous doivent cette recherche de sécurité, d'expertise et de disponibilité. Merci au Grand Annecy d'avoir accepté cette entente.

Naturellement, la nouvelle organisation garantit une stricte continuité dans l'exécution du service public.

Par ailleurs, vous avez déjà reçu vos dernières factures émises sur vos consommations jusqu'à l'été 2019.

**A la fin du premier semestre 2020, vous recevrez la première facture émise par le service de l'eau du Grand Annecy qui assurera deux relevés des compteurs par an.**

Celle-ci tiendra compte des nouveaux tarifs adoptés par le conseil municipal de Lathuile en juillet 2019 et en vigueur à compter du 1er septembre 2019.

Si vous le désirez, vous pourrez bénéficier d'une mensualisation de vos paiements.

**Pour les abonnés actuellement prélevés à l'échéance, il conviendra de prendre contact avec le service relations usagers du Grand Annecy (coordonnées au bas de ce courrier) à compter du 1er janvier prochain afin d'effectuer un changement d'autorisation de prélèvement puisque ce ne sera plus la Trésorerie de Faverges qui encaissera les recettes.**

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint le nouveau règlement du service de l'eau potable de Lathuile, et l'ensemble des informations relatives à ce nouveau mode de gestion sur notre site internet communal [www.lathuile.fr](http://www.lathuile.fr) et sur celui du Grand Annecy [www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr), rubrique "eau potable".

Ce choix d'un rapprochement avec le Grand Annecy pour conserver une gestion publique de l'eau potable, garantit un contrôle effectif et permanent de la qualité du service rendu, dans le respect des normes et l'intérêt des usagers.

Je me joins à Jean-Luc Rigaut, président du Grand Annecy, que je remercie chaleureusement du soutien apporté dans cette coopération, pour saluer l'engagement de l'ensemble des personnels et élus qui ont déjà et vont continuer à travailler ensemble main dans la main pour la réussite de cette entente. Je suis persuadé qu'elle vous apportera entière satisfaction.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.



Hervé Bourne,  
Maire de Lathuile

**Pour rencontrer le service de l'eau :**

- siège du Grand Annecy, 46 avenue des Iles à ANNECY
- relais territorial du Grand Annecy, 225 route de Sales à SAINT-JORIOZ

**Pour contacter le service de l'eau :**

- Pour les questions relatives à votre contrat d'abonnement ou votre facture : service "relations usagers" : **04 50 33 89 30**
- Demandes de travaux non urgents (ex : branchement suite au dépôt d'un permis de construire) : **04 50 33 89 33**
- En cas d'urgence (plus d'approvisionnement en eau, rupture d'une canalisation, etc ...),  
Astreinte technique : **04 50 33 89 39.**